



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°16/Marchés publics

Autorisation de signature - Avenant n° 5 au groupement de commandes pour les assurances IARD - Lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes grands Comptes

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2018, il a été décidé :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire rappelle que le groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) lancé par le CIG Grande Couronne est un appel d'offres ouvert passé en application des articles 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum et sans maximum.

Cet accord-cadre se décompose en 4 lots suivants :

Lot	Intitulé	Attributaire
1C	Assurance des dommages aux biens et risques annexes Grands Comptes	SMACL
2C	Assurance responsabilité civile et risques annexes Grands Comptes	SMACL
3C	Assurance flotte automobile et risques annexes Grands Comptes	Assureur : LA SAUVEGARDE (groupe GMF) Courtier : ASSURANCES SECURITE
4C	Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par décision n°2021/228 en date du 31 août 2021, un avenant n°1 a été passé avec la SMACL, titulaire du lot 1C, d'un montant de 88,41 € HT soit 96,05 € TTC afin de mettre à jour la superficie du parc immobilier de la Ville de Villiers-le-Bel assurée. En effet, au 1er janvier 2020 elle était de 91,786 m2, rectifiée à 92,963 m2 au 1er janvier 2021.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°2. Dans le cadre d'un enseignement musical qui s'est déroulé du 22 octobre 2021 au 30 mai 2022, à la Maison Jacques Brel, 4 violons, 2 altos, 2 violoncelles et une contrebasse d'une valeur de 9 310 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 117,31 Euros HT soit 127,74 Euros TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°3. Dans le cadre d'un enseignement musical qui s'est déroulé du 02 au 30 juin 2022, à la Maison Jacques Brel, 4 violons, 2 altos et 2 violoncelles d'une valeur de 6 810 Euros et de 6 violons d'une valeur de 3 570 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 43,58 € HT soit 47,46 € TTC.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 3 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°4. Dans le cadre de sessions musicales organisées au sein du Collège Léon Blum à Villiers-le-Bel du 1er mars au 30 juin 2023, 10 violons, 5 altos, 5 violoncelles et 2 contrebasses d'une valeur de 1 560,01 Euros ont été utilisés. A ce titre, ils devaient être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) a engendré une cotisation supplémentaire de 983,44 € HT soit 1 071,13 € TTC.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet Ma Ville

en Musique qui se déroulera sur les mois de novembre et décembre 2023, seront utilisés:

- 1 violon 4/4 avec étui et archet,
 - 1 alto 4/4 avec étui et archet,
 - 1 violoncelle 4/4 avec housse et archet,
 - 1 contrebasse $\frac{3}{4}$ avec housse et archet,
- loués pour un montant de 173,33 € HT soit 208 € TTC.

A ce titre, ils doivent être assurés. Cet ajout temporaire au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) engendrera une cotisation supplémentaire de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC et nécessite la conclusion d'un nouvel avenant.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à passer et à signer cet avenant n°5 au groupement de commandes pour les assurances Incendie Accidents et Risques Divers (IARD) - lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes Grands Comptes avec la SMACL, titulaire de l'accord-cadre, pour un montant de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 25 mars 2016 et l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

VU la délibération du 14 décembre 2018 autorisant M. le Maire à adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD sur la période 2020-2023, à approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention et à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VU la décision n°228/2021 en date du 31 août 2021 permettant la signature de l'avenant n°1 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD),

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°4 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents

et risques divers (IARD),

VU le projet d'avenant n°5 audit marché,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 14 novembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°5 au lot 1C du groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) avec la SMACL ASSURANCES, titulaire de l'accord-cadre, pour un montant de 60,61 Euros HT soit 66,03 Euros TTC et à signer les documents afférents avec la SMACL ASSURANCES.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

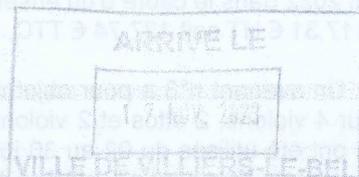
La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **21 DEC. 2023**
Transmission en Sous-préfecture le : **21 DEC. 2023**

VU et ANNEXEà la délibération du Conseil Municipal
en date, du**15 DEC. 2023**Le Maire de Villiers-le-Bel,
M. Le Maire
Jean-Louis MARSACMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**MARCHES PUBLICS****EXE10****AVENANT N° 5¹**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SMACL ASSURANCES
141, Avenue Salvador Allende
79031 NIORT CEDEX 9
mail : seinevaldeloire@smacl.fr
Tél : 05 49 32 56 56
Siret : 30 130 960 500 410**C - Objet du marché public**■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Groupement de commandes pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) - Lot 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes grands Comptes (Marché n°2020/04)

■ **Date de la notification du marché public :** 11 juillet 2019■ **Durée d'exécution du marché public :** Le marché prend effet le 1er janvier 2020 pour une durée de 4 (quatre) ans soit jusqu'au 31 décembre 2023. Les échéances sont fixées au 1er janvier de chaque année.■ **Montant initial du marché public :**

Le lot n° 1 C : Assurance des dommages aux biens et risques annexes grands Comptes est un accord-cadre à bons de commande, conclu sans minimum ni maximum selon l'article 78-I alinéa 3 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations demandées seront exécutées aux prix indiqués dans le bordereau des prix (B.P.).

■ **Un avenant n°1 a pour objet de prendre en compte la mise à jour de la superficie des biens assurés ainsi que la cotisation correspondante. Le montant de l'avenant s'élève à 88,41 € HT soit 96,05 € TTC.**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Un avenant n°2 a eu pour objet d'assurer des instruments de musique: 4 violons, 2 altos, 2 violoncelles d'une valeur de 6 810 Euros et 1 contrebasse d'une valeur de 2500 Euros qui ont été utilisés du 22 octobre 2021 au 30 mai 2022 dans le cadre d'un enseignement musical à la Maison Jacques Brel. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 117,31 € HT soit 127,74 € TTC.

■ Un avenant n°3 a pour objet une extension de la garantie SMACL « Tous risques Instruments de Musiques » pour 4 violons, 2 altos et 2 violoncelles d'une valeur de 6 810 Euros et de 6 violons d'une valeur de 3 570 Euros qui ont été utilisés du 02 au 30 juin 2022 dans le cadre d'un enseignement musical à la Maison Jacques Brel. Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 43,58 € HT soit 47,46 € TTC.

■ Un avenant n°4 a pour objet une extension de la garantie SMACL « Tous risques Instruments de Musiques », pour - 10 violons 4/4 loués pour un montant de 466,67 € HT, 5 altos 4/4 loués pour un montant de 316,67 € HT, 5 violoncelles 4/4 loués pour un montant de 450 € HT, 2 contrebasses 3/4 loués pour un montant de 326,67 € HT, et ce pour une utilisation du 1er mars au 30 juin 2023 dans le cadre de sessions musicales organisée au sein du Collège Léon Blum à Villiers-le-Bel. Le montant de l'avenant n°4 s'élève à 983,44 € HT soit 1 071,13 € TTC.

D - Objet de l'avenant n°5

■ Modifications introduites par le présent avenant n°5 :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant n°5 a pour objet une extension de la garantie SMACL « Tous risques Instruments de Musiques ».

La garantie de la SMACL s'est exercé conformément aux dispositions des conventions spéciales « Tous risques Instruments de Musiques » pour :

- 1 violon 4/4 avec étui et archet,
- 1 alto 4/4 avec étui et archet,
- 1 violoncelle 4/4 avec housse et archet,
- 1 contrebasse 3/4 avec housse et archet,

loués pour un montant de 173,33 € HT soit 208 € TTC, et ce pour les mois de novembre et décembre 2023 dans le cadre du projet Ma Ville en Musique.

■ Incidence financière de l'avenant n°5 :

L'avenant n°5 a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

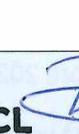
Non

Oui

■ Montant de l'avenant n°5 :

- Montant HT : 60,61 €
- Montant TTC : 66,03 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DUQUERROY Veronique, manager Gestion et Vie du Contrat.	Niort, le 13-11-2023	 SMACL ASSURANCES SA Entreprise régie par le Code des assurances Immatriculée au RCS de Niort N° 833 817 224 Siège social 141 avenue Salvador-Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 9

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villiers-le-Bel , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire, Jean-Louis MARSAC
Pour le Maire, l'adjointe déléguée
Laetitia KILINC

G - Notification de l'avenant n°5 au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Marché public n° 10000000000000000000

Date de mise à jour : 01/04/2019.